

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Catherine Bellemare

<https://www.cadre21.org/membres/11e29af4afd31ed2a57eeff1>

Date d'obtention : 2021-05-05 19:41:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

qu'il y a des démarches très précises à suivre pour une intervention en règle et pour optimiser les résultats de celle-ci.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Saisie du téléphone

[Aller vérifier plus l'intention de l'instigateur](#)

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Suivre les démarches de la trousse, à ne pas poser de question à l'instigateur surtout si, selon les démarches cela s'avère être malveillant